

Note de l'Union européenne des fédéralistes à Leo Tindemans (Anvers, 25 octobre 1975)

Légende: Le 25 octobre 1975, l'Union européenne des fédéralistes (UEF) adresse à Leo Tindemans, Premier ministre de Belgique, une lettre dans laquelle les militants insistent notamment sur l'importance de l'élection directe du Parlement européen au suffrage universel.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. EG, Emanuele Gazzo. EG 121.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_l_union_europeenne_des_federalistes_a_leo_tindemans_anvers_25_octobre_1975-fr-f47ed21e-3d99-489b-a1b2-7c808a5c6eed.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Note de l'U.E.F. pour le Premier ministre du Royaume de Belgique, M. Léo Tindemans

I

Depuis quelques années, la construction de l'Europe fait enregistrer davantage d'échecs que de succès. C'est pourquoi, le scepticisme, déjà fort en soi lorsqu'il s'agit de l'Europe, gagne du terrain et risque de devenir invincible.

Il faut donc absolument éviter d'autres échecs et faire tout le possible pour obtenir des succès même en ce qui concerne l'Union.

D'autre part, après avoir évoqué le scepticisme, faut-il rappeler que l'Europe ne s'est retrouvée qu'en face de graves difficultés et qu'elle n'a pu, jusqu'à présent, les surmonter qu'en atteignant des degrés d'unité de plus en plus avancés.

II

C'est sur le plan économique et monétaire que l'unité européenne est en train de se dissoudre. La raison réside dans le fait que, le facteur économique et monétaire, qui détermine à l'heure actuelle l'évolution politique et sociale des états, n'admet que deux possibilités: ou bien la reprise de l'unification monétaire pour faire face à la crise avec une orientation européenne et avec des moyens européens ou bien des politiques nationales de plus en plus divergentes et donc incompatibles, en dernière instance, avec l'union douanière et l'union agricole.

III

S'il est possible de dire que la question économique et monétaire est décisive, il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit de l'affronter à part et avant toute autre question.

Tout le monde sait que cette méthode a fait une mauvaise épreuve. Ce qu'il faut bien avoir présent à l'esprit, est que les difficultés à surmonter sont bien plus politiques que techniques. Il y a plusieurs voies vers l'unité monétaire mais en tout cas, il s'agit d'arriver à la décision de proclamer la convertibilité permanente des monnaies nationales ou, mieux encore, d'arriver à la décision de les remplacer par une monnaie européenne sur la base de la parité constatée et convenue au moment de la décision. Cela revient à dire qu'il s'agit d'arriver à une décision toujours possible en soi à condition de pouvoir en contrôler les conséquences et qu'il s'agit donc de disposer d'une véritable capacité de contrôle politique des affaires économiques.

A présent, cette capacité fait défaut, et on ne peut pas raisonnablement espérer de la dégager sans l'élection directe du parlement européen.

Il suffit de comparer la nature des décisions qu'il fallait prendre à l'époque de la période transitoire du marché commun avec celle des décisions qu'il faudrait prendre dès qu'il s'agit d'avancer sur la voie de l'unification économique et monétaire, pour comprendre qu'on ne peut plus se passer du concours plein et direct des forces politiques et sociales, c'est-à-dire du vote européen. Ce n'est donc pas la volonté politique européenne en soi qui a fait défaut mais la base même de sa formation.

IV

Les données du problème nous amènent donc forcément à conclure que pour faire démarrer l'union (ou pour relancer l'intégration, ce qui revient au même), il faut parvenir à l'élection européenne sans délai et qu'il faut à la fois reprendre d'une façon ou de l'autre mais sans faille le travail pour l'union monétaire. D'autre part, avec ce point de repère, l'élection, on peut peut-être tirer d'autres conclusions pratiques car, dans la mesure où elle permet de prévoir certaines modifications de la situation du pouvoir dans les états et dans la communauté, elle permet aussi d'entrevoir certaines lignes du développement possible de l'union. Les modifications dont on parle sont:

- a) celle qui découle de la certitude de l'élection européenne;
- b) celle qui découle de la première élection européenne;
- c) celle qui découle de la deuxième élection européenne.

En principe, on pourrait faire correspondre à ces trois modifications trois phases du développement de l'union.

V

Dans la première phase, la certitude de l'élection européenne obligerait les partis à formuler des programmes européens et créerait un point de repère européen pour les attentes des forces sociales. Il va de soi que cela ne peut signifier que le début de la formation d'une véritable opinion publique européenne, d'une véritable volonté politique européenne qui, tout en ne se traduisant pas encore en un pouvoir juridiquement défini, exercerait néanmoins une influence importante sur les décisions européennes. Il serait donc permis de s'attendre à un premier renforcement des centres européens déjà existants (communautés et sommets, c'est-à-dire conseil européen) car ce n'est pas la faiblesse technique de ces centres mais la faiblesse de la volonté politique européenne qui a empêché dans les dernières années la prise de décisions européennes efficaces.

La deuxième phase serait caractérisée par les conséquences de la première élection européenne. En d'autres termes, par les effets de la liaison qui se serait désormais établie entre le programme européen des partis et le choix politique des citoyens. Parmi ces effets, il faut mentionner la formation d'une majorité et d'une minorité à niveau européen, la perspective de la deuxième élection, l'attente d'une véritable politique européenne ainsi que d'une opposition européenne et donc forcément la création d'une tendance très poussée vers la mise en oeuvre de ces politiques.

Pour ce qui est de la troisième phase, le fait capital serait constitué par la reconversion européenne des partis et des liens entre les partis et des milieux sociaux. Il faut le souligner car ce n'est qu'à ce moment qu'on pourrait arrêter les premières lignes définitives de l'union à l'aide d'une réalité européenne politique et sociale déjà bien constituée et, en étudiant toute forme de participation publique à ces opérations tandis que, à présent, on ne pourrait pas aller au-delà d'une union octroyée par la classe dirigeante aux citoyens.

VI

L'U.E.F. ne croit pas devoir préciser le contenu de ces trois phases en ce qui concerne les politiques à mener, le perfectionnement des procédures de décision au sein de la communauté et finalement le traité qui devrait couronner l'œuvre car elle juge excellents les avis formulés à cet égard par le Parlement Européen, la Commission et le Mouvement Européen. L'U.E.F. estime néanmoins utile de souligner l'importance de la suggestion d'élaborer une "Charte des droits des citoyens de la Communauté Européenne" qui consacre non seulement les droits classiques des citoyens, mais aussi les nouveaux droits qui se rapportent à la paix internationale, à la sauvegarde de la nature, et de la cité, à l'intégrité et à l'autonomie des groupes dans lesquels les hommes vivent leur vie quotidienne.

Sur cette base, l'U.E.F. estime que le premier acte officiel de l'union pourrait coïncider avec

- a) la proclamation de la date de la première élection européenne;
- b) la décision d'inviter le Parlement Européen et la Commission à élaborer en accord avec le Conseil des Ministres le programme de travail pour les trois phases de développement de l'union ainsi que une déclaration d'intentions en vue de la future Charte Européenne des droits des citoyens et des peuples.

VII

Il y a vingt cinq ans, on aurait pu tout perdre à défaut d'un grand choix européen. Dans son mémorandum du 3 mai 1950, Jean Monnet écrivait: « De quelque côté qu'on se tourne, dans la situation du monde actuel, on ne rencontre que des impasses... D'une pareille situation, il n'est qu'un moyen de sortir: une action concrète et résolue, portant sur un point limité mais décisif, qui entraîne sur ce point un changement fondamental et,

de proche en proche, modifie les termes mêmes de l'ensemble des problèmes. C'est dans cet esprit qu'à été formulée la proposition présentée en annexe. » Même aujourd'hui, on pourrait tout perdre sans un nouveau grand choix européen: « De quelque côté qu'on se tourne, on ne rencontre que des impasses... » il faut donc suivant l'enseignement exemplaire de Jean Monnet se décider à mener une action concrète et résolue portant sur un point limité mais décisif. Ce point, de l'avis de l'U.E.F., c'est l'élection européenne.

Anvers, le 25 octobre 1975

Traduction provisoire